

## **PLAN DE RELANCE**

---

### **VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »**

#### **Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion**

##### **ENTRE**

La direction interministérielle du numérique,  
sise 20 avenue de Ségur, 75007 PARIS  
représentée par Madame Stéphanie SCHAER, directrice,  
ci-après désignée « DINUM » ou « délégant »,

**D'UNE PART,**

##### **ET**

La Direction du numérique des ministères Sociaux  
Sis 39-43 quai André Citroën 75902 Paris CEDEX 15  
Représentée par Madame Anne JEANJEAN, en sa qualité de directrice  
  
ci-après désigné « délégataire »

**D'AUTRE PART,**

Ci-après collectivement désignées les « Parties » et individuellement une « Partie »,

## **Préambule**

Les parties ont signé une convention de délégation de gestion (publiée le 15 décembre 2021) ayant pour objet de définir un cadre général de collaboration en vue d'une participation financière du budget opérationnel de programme (BOP) « DINUM » du programme 363 « Compétitivité », dont le responsable est la DINUM, aux projets sélectionnés par la DINUM dans le cadre du plan de relance.

L'article 5 de ladite convention stipule que «Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention » « fait l'objet d'un avenant ».

Au regard du déroulement des projets et du plan de relance, une modification de l'article 6 relatif à la durée de la convention est devenue nécessaire.

Les parties ont donc convenu de ce qui suit, les autres clauses demeurant identiques.

## **Article I**

La fin de validité de la convention de délégation de gestion est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à paris

Le délégant, la DINUM,  
Date  
Signature

Le délégataire  
Date  
Signature

  
Nathalie Cu villier  
Cheffe de service, adjointe à  
la Directrice du Numérique  
 MINISTÈRES  
SOCIAUX  
Jeune  
République  
France  
Secrétariat général  
Direction du numérique